

<http://www.crifrance.com/actualites/nous-demandons-l-abrogation-de-la-475>



# Nous demandons l'abrogation de la loi dite « sur le voile à l'école »

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 17 mars 2014

Date de parution : 17 mars 2014

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

Dix ans après le vote de la loi interdisant le voile à l'école, des enseignants et des enseignantes estiment qu'elle n'a eu aucun des effets vertueux défendus par le législateur et qu'elle a détérioré leurs conditions d'enseignement en accentuant les inégalités sociales. « Bien loin de faire respecter la laïcité au sein de nos établissements, la loi du 15 mars 2004 a déformé l'esprit et la lettre de la loi de 1905. »

Enseignants, enseignantes, il y a bientôt dix ans qu'une loi injuste et contre-productive a été votée en notre nom. Le 15 mars 2004, en effet, un grand consensus s'est noué pour interdire les « signes » ou « tenues » qui « manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » des élèves au sein de l'école publique.

Cette loi est venue conclure un débat médiatique où nous avons été, enseignants et enseignantes, désigné"e"s comme une composante significative (voire experte) de l'opinion désirant voir disparaître le « foulard islamique » des salles de classes. Cette loi a été présentée comme une nécessité pour imposer aux élèves récalcitrantes de retirer leur voile, sous la menace de conseils de discipline et d'exclusions.

Dix ans plus tard, quel bilan faisons-nous de cette loi prohibitionniste ? Elle n'a eu aucun des effets vertueux que les législateurs lui ont prêté.

Cette loi a-t-elle fait reculer ce qu'on appelle le « communautarisme » ? A-t-elle favorisé l'accès des jeunes femmes à l'enseignement public ? A-t-elle permis aux enseignants de se faire entendre dans le débat public ?